



Parc Brie
et deux Morin

Envoyé en préfecture le 05/03/2020

Reçu en préfecture le 05/03/2020

Affiché le

Berser
Levrault

ID : 077-200036192-20200302-2020_06-DE

Rapport d'orientations budgétaires (ROB 2020)

Syndicat Mixte d'Études et de Préfiguration du projet de Parc naturel régional de
la Brie et Deux Morin

Contexte

En amont du vote du budget (dans les 2 mois qui précèdent), la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités et autres établissements publics. Il s'agit d'une étape essentielle du cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Le DOB est un document obligatoire et essentiel qui permet :

- de rendre compte de la gestion de la structure (analyse rétrospective)
- et de proposer les orientations principales de l'exercice à venir

Il s'agit d'informer les élus sur la situation économique et financière de la structure afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Aussi, en vertu des articles L 2312-1 / L 3312-1 / L 4312-1 / L 5211-36 du CGCT modifiés, le DOB s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) élaboré par le Président.

Ce rapport, qui accentue et renforce le degré d'information des élus, présente ainsi « traditionnellement » :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- l'évolution de structure et la gestion de la dette.

Il se trouve renforcé pour les structures de plus de 10 000 habitants avec une présentation de la structure, de l'évolution des dépenses (analyse prospective), l'évolution prévisionnelle des effectifs et l'exécution des dépenses de personnel.

Sa transmission au représentant de l'État et sa publication sont formalisées par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016.

Présentation du Syndicat Mixte

Le Syndicat Mixte constitue la structure d'études et de préfiguration du projet de Parc naturel régional de la Brie et deux Morin.

Il prépare le projet de Parc naturel régional en précisant les enjeux, en définissant les objectifs et en élaborant le projet de charte sur la base des études préalables, en collaboration avec les institutions compétentes conformément à l'article L.331-1 et suivants du Code de l'environnement, relatif aux Parcs naturel régionaux.

D'une façon générale et, dès sa création, le Syndicat Mixte a vocation à conduire des actions concernant :

- l'animation et la rédaction de la charte constitutive du futur Parc naturel régional ;
- la préfiguration du projet sur le territoire ;
- la mobilisation et la participation de la population locale ainsi que de tous les acteurs socio-économiques concernés par le projet, pour une véritable appropriation dans une démarche de démocratie participative ;
- le conseil aux collectivités sur toute thématique en rapport avec les missions d'un Parc naturel régional.

Le périmètre du projet regroupe 82 communes et 2 EPCI (CA Coulommiers Pays de Brie, CC des Deux Morin) suite à la fusion de certaines communes de la CC du Pays Créçois avec la CA Coulommiers Pays de Brie.

74 communes sont adhérentes au SMEP dont 1 ne faisant pas partie de l'un des deux EPCI du territoire (Mortcerf).

Soit 8 communes non adhérentes (Bussières, Choisy-en-Brie, Hautefeuille, Meilleray, Montenils, Lescherolles, Saint-Mars-Vieux-Maison, Vaucourtois).

La commune de Bouleurs a intégré le SMEP depuis le 1^{er} janvier 2020.

La procédure budgétaire 2020

Pour l'exercice 2020, le calendrier budgétaire est le suivant :

- 1°) Le 13 février 2020 : Commission Administration générale, Finances et Communication (Préparation du DOB)
- 2°) Le 25 février 2020 : Validation du DOB en Bureau
- 3°) Le 25 février 2020 : Vote du DOB en Comité syndical
- 4°) Le 3 mars 2020 : Vote du Budget Primitif 2019 en Comité syndical (avant le 30/04)

Cette procédure a pour objectifs de mettre en évidence la volonté du Parc de s'engager sur certaines actions (DOB), de le confronter à ses capacités de financement et à l'implication financière de ses partenaires.

Envoyé en préfecture le 05/03/2020

Reçu en préfecture le 05/03/2020

Affiché le

Berser
Levrault

ID : 077-200036192-20200302-2020_06-DE

Exécution financière 2019

L'exécution budgétaire s'est déroulée sans problème particulier avec une bonne gestion de l'ensemble des postes comptables.

Les dépenses sont majoritairement dues à la visite de la commission des rapporteurs du Conseil National de la Protection de la Nature et de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, qui s'est déroulée du 16 au 18 octobre 2019 et aux frais de personnel.

Le programme d'actions prévu n'a pas été réalisé en raison de la concentration du SMEP dans la préparation de la visite de la commission des rapporteurs.

Pour rappel, aucun emprunt n'a été contracté.

2019 est une année excédentaire à hauteur de 148 545,49 €.

Fonctionnement :

Recettes : 201 091,43 €

Dépenses : 51 866,94 €

Excédent de fonctionnement de 149 224,49 €

Investissement :

Recettes : 3014 €

Dépenses : 3693 €

Déficit d'investissement de 679 €

Fonctionnement dépenses (51 866,94 €) :

Les charges à caractère général : 27 396,63 €

Les charges de personnel et frais assimilés : 22 279,62 €

Opérations d'ordre de transfert : 2 190,69 €

Fonctionnement recettes (201 091,43 €) :

Résultat de fonctionnement 2018 : 121 087,82 €

Dotation Région Ile-de-France : 30 000 €

Participation communes : 44 275,60 €

Participation EPCI : 5 724,65 €

Autre produit de gestion : 3,36 €

Investissement dépenses (3 693 €) :

Immobilisations incorporelles : 2 868 €

Immobilisations corporelles (matériel informatique, disque dur externe) : 79,90 €

Autres immobilisations corporelles (barnums) : 745,10 €

Investissement recettes (3 014 €) :

Solde d'exécution de la section : 823,31 €

Opération d'ordre de transfert entre sections : 2 190,69 €

(amortissement matériel informatique, téléphone et site Internet)

Zoom

► Coût de la visite des rapporteurs:

- ❖ Hébergements : 1 244,67 €
- ❖ Repas/apéritifs : 9 055,29 €
- ❖ Transports : 1516 €
- ❖ Communication : 1 221,80 €
- ❖ Cadeaux (ouvrage Papillons) : 410 €
- ❖ Service conseil et rédaction dossier actualisation : 4 311 €

Soit un total de 17 758,76€

Envoyé en préfecture le 05/03/2020

Reçu en préfecture le 05/03/2020

Affiché le

Berser
Levrault

ID : 077-200036192-20200302-2020_06-DE

► Budget 2019 alloué au Conseil Local de Développement

Pour rappel une réserve budgétaire de 11 000€ avait été allouée au CLD sur différents postes budgétaires 2019 du SMEP.

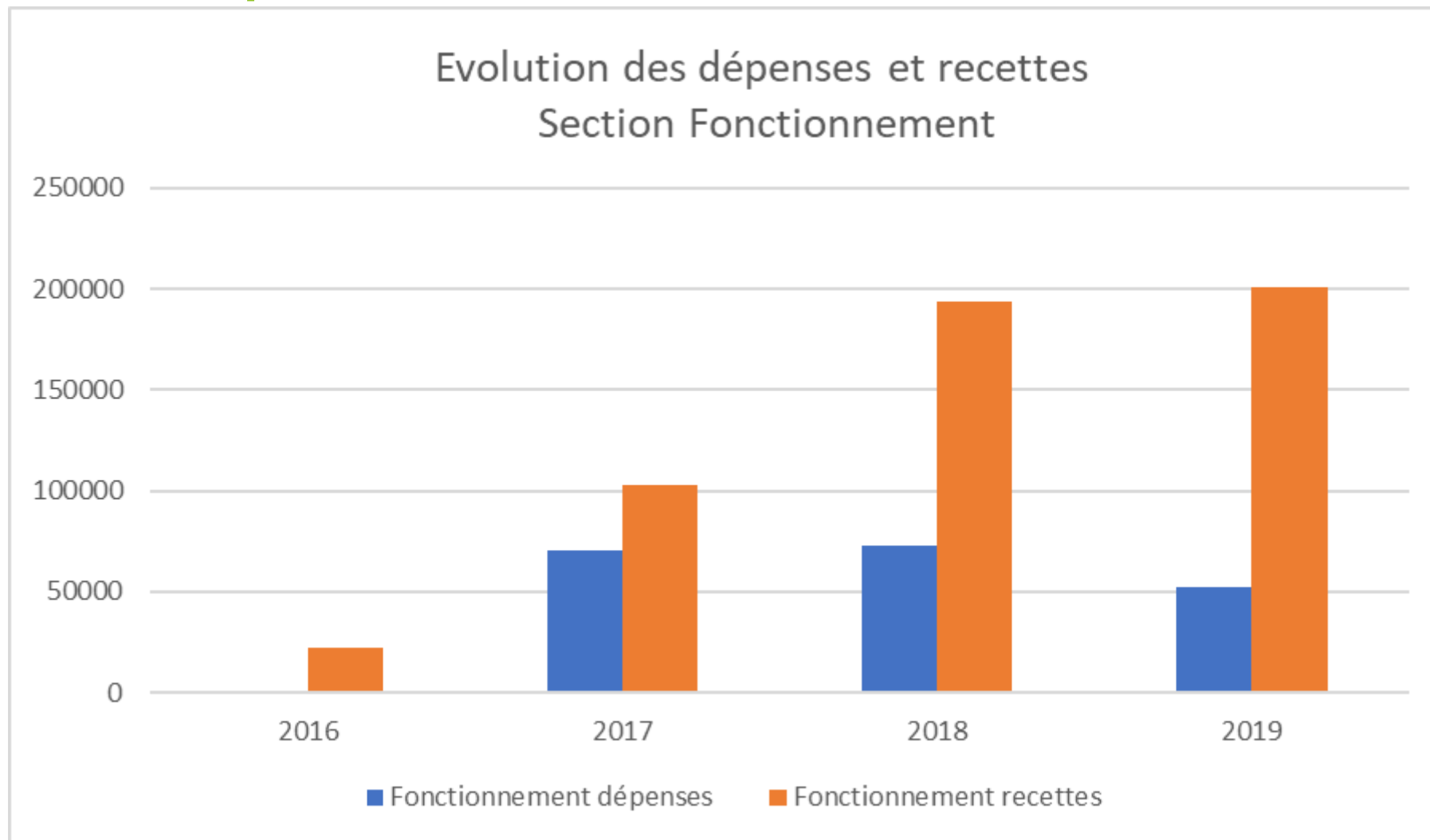
Dépenses réelles effectuées:

- ❖ Communication (affiches, flyers (conception/impression), roll up) : 2 302,80 €
- ❖ Matériel (barnums) : 745,10 €
- ❖ Stagiaire : 1 155 €

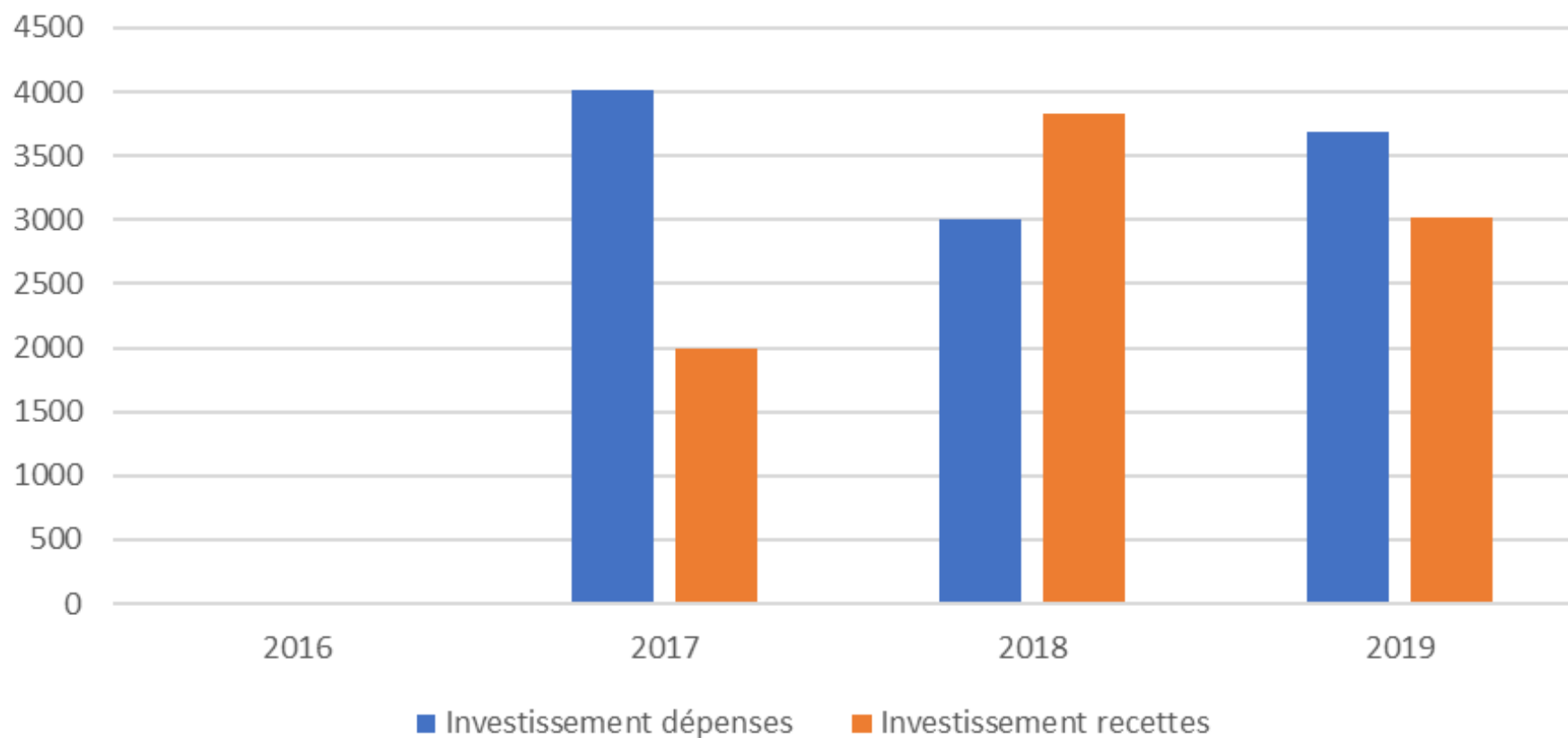
Soit un total de 4 202,90 €

En 2019 le CLD s'est consacré notamment aux actions de communication et d'aide de valorisation de certaines manifestations du territoire via le comité de promotion et a apporté son soutien, son expertise, sa volonté au SMEP dans la préparation de la visite de la commission des rapporteurs.

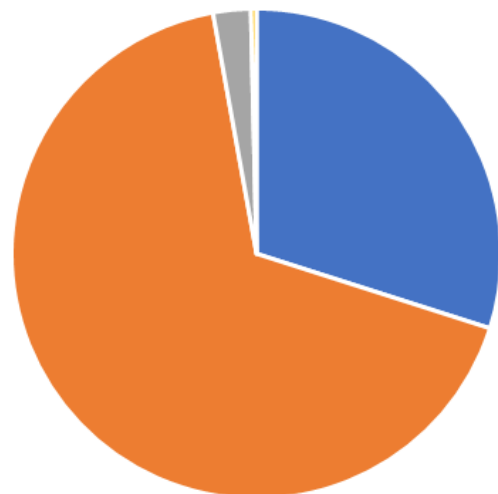
Rétrospective



Evolution des dépenses et recettes Section investissement

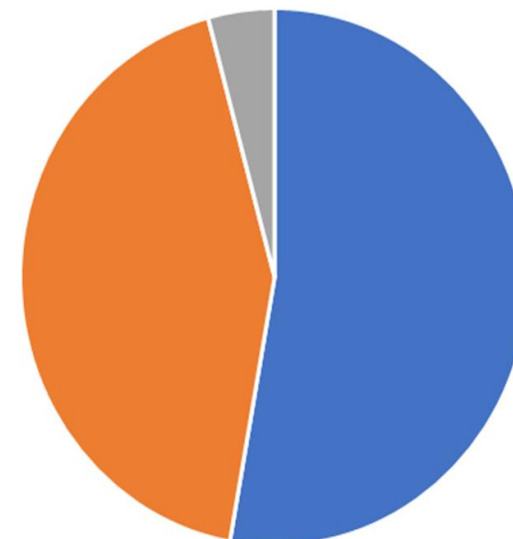


2018 Fonctionnement dépenses



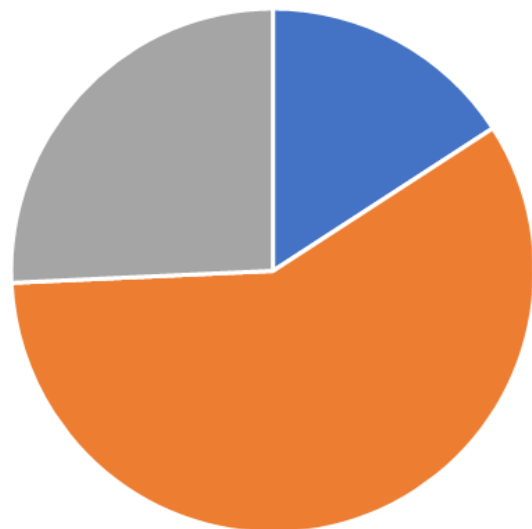
- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Opérations de transfert entre sections
- Autres charges de gestion courante

2019 Fonctionnement dépenses



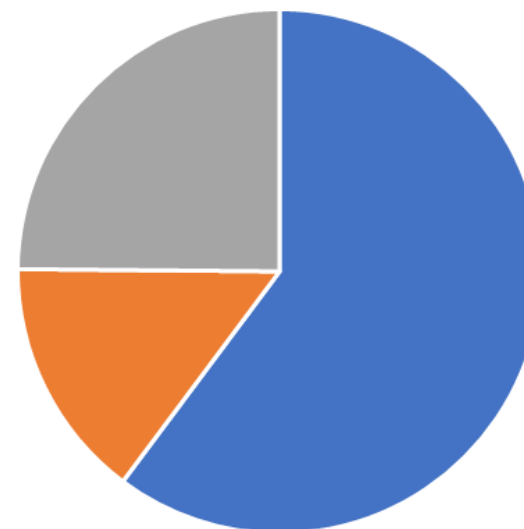
- Charges à caractère générale
- Charges de personnel
- Opérations d'ordre de transfert entre sections

2018 Fonctionnement recettes



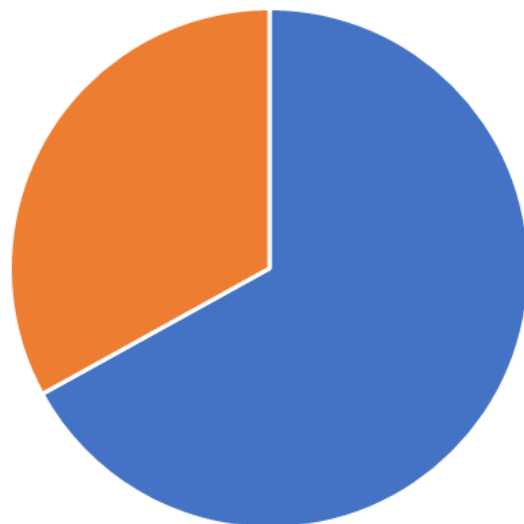
■ Excédent N-1 ■ Région Ile-de-France ■ Participation communes et EPCI

2019 Fonctionnement recettes



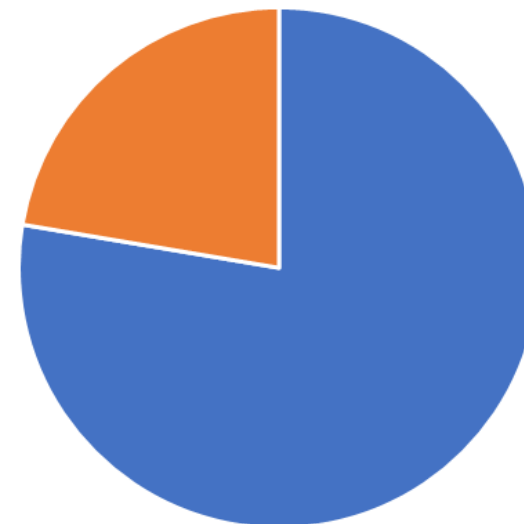
■ Excédant N-1 ■ Région Ile-de-France ■ Participation communes et EPCI

2018 Investissement dépenses



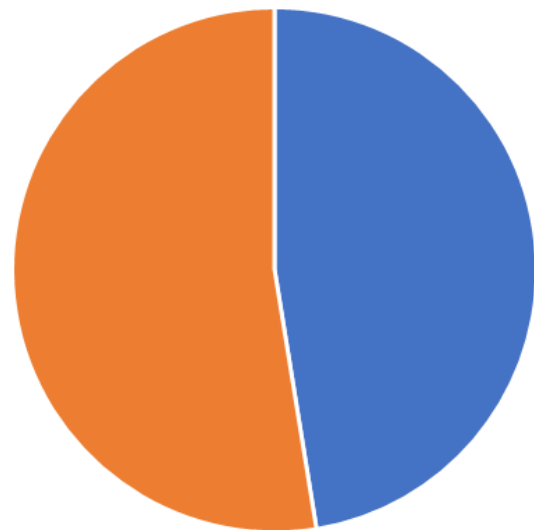
■ Solde d'exécution N-1 ■ Immobilisations corporelles

2019 Investissement dépenses



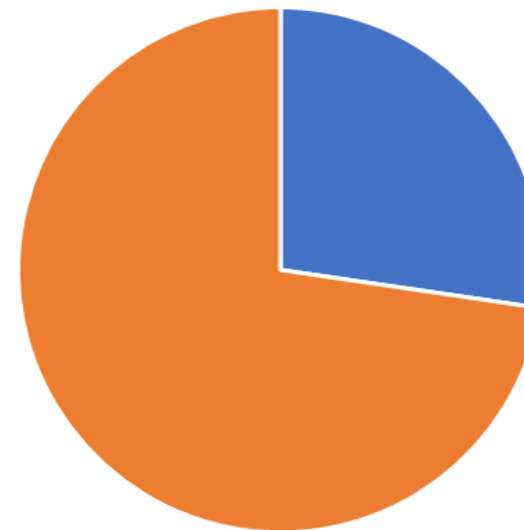
■ Immobilisations incorporelles ■ Immobilisations corporelles

2018 Investissements recettes



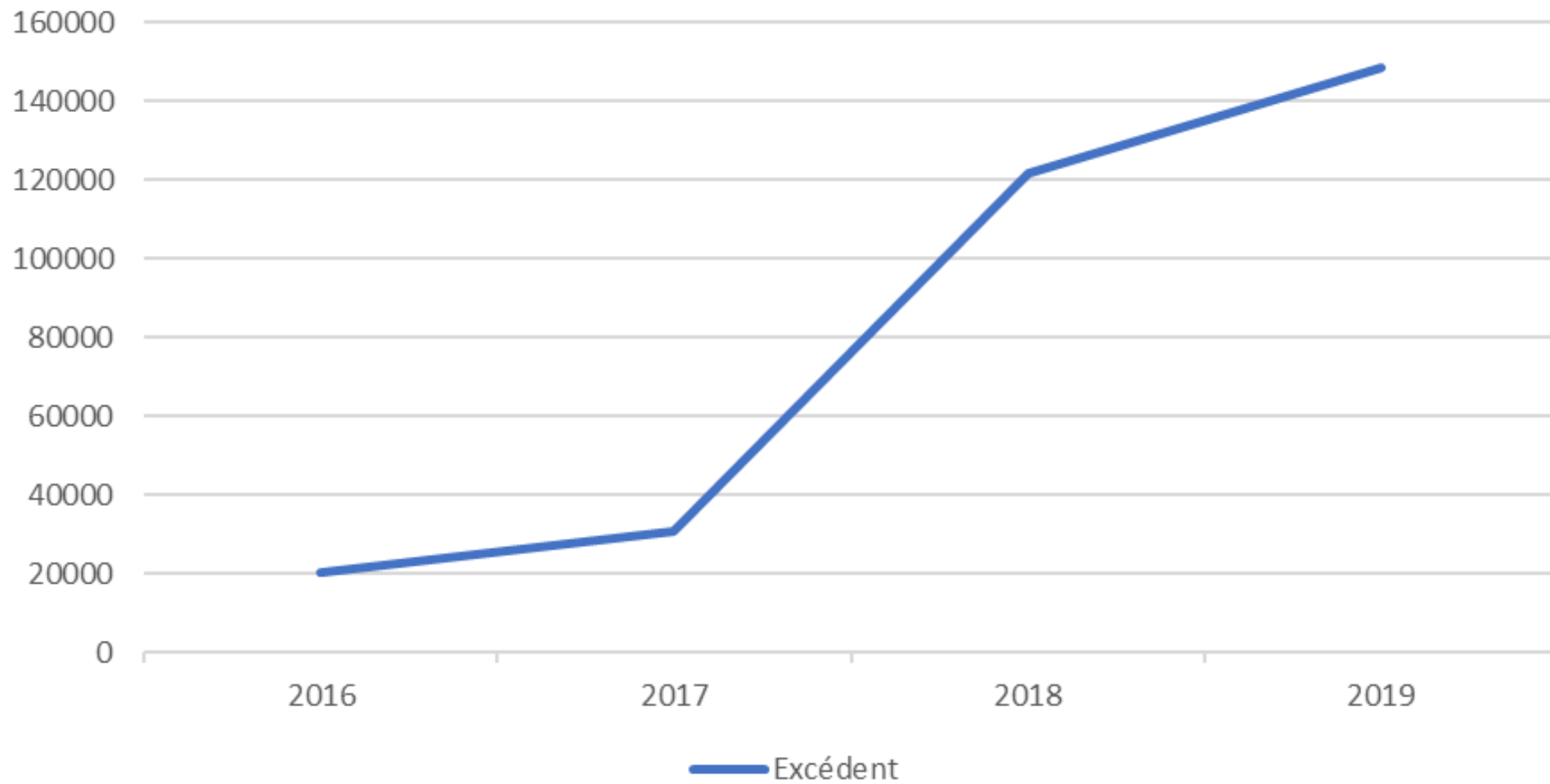
■ Amortissements ■ Excédents fonctionnement N-1

2019 Investissement recettes



■ Excédent de fonctionnement N-1 ■ Amortissements

Excédent



Exécution des dépenses de personnel 2018 et 2019

2018 : Coût du personnel

Personnels mis à disposition: 48 046,78 €

Personnel stagiaire: 945 €

2019 : Coût du personnel

Agent mis à disposition et agent en CDD : 21 124,62 €

Personnel stagiaire: 1 155 €

Nous pouvons constater une baisse du coût du personnel en 2019, en raison du changement de statut du Directeur du SMEP au sein de l'EPIC Coulommiers Pays de Brie Tourisme.

Ce nouveau statut n'autorise plus sa mise à disposition à temps partiel en faveur du SMEP.

Le Directeur a été embauché directement par le SMEP par un contrat à durée déterminée de 5 heures hebdomadaires, durée maximale autorisée.

Proposition budget 2020

La proposition de budget 2020 reprend les grandes lignes du budget 2019. Toutefois, celui-ci s'oriente essentiellement vers:

- le recrutement d'un chargé de mission spécialiste de l'aménagement du territoire afin d'animer les commissions thématiques et de participer à l'élaboration d'un diagnostic du territoire (inscrit dans le programme d'actions annuelles soumis à subvention du Conseil Départemental de Seine-et-Marne) ;
- le recours à un cabinet d'étude afin d'établir un inventaire patrimonial et des études environnementales (inscrit dans le programme d'actions annuelles soumis à subvention du Conseil Départemental de Seine-et-Marne) ;
- l'achat de fournitures de bureaux, de mobiliers, de matériels informatiques et de logiciels ;
- l'achat de kakemonos, créations de flyers pour remettre à jour la communication du SMEP ;
- l'accueil de stagiaires pour le SMEP et le CLD ;
- location immobilière bureaux du SMEP.

Recettes (fonctionnement):

- Pas d'augmentation de la participation des communes et des EPCI (estimation de 50 000€) ;
- Subvention demandée auprès de la Région Ile-de-France : non déterminée dans l'attente de l'avis d'opportunité ;
- Subvention demandée auprès du Conseil Départemental de Seine-et-Marne : 50 000 €.

Les dépenses en personnel représentent le poste budgétaire le plus important du budget.

L'équipe du Parc est composée actuellement de 2 agents, un agent mis à disposition et un agent en contrat à durée déterminée de 5 heures hebdomadaires.

En 2020, la masse salariale augmentera par le recrutement d'un chargé de mission (CCD contractuel à temps plein). Le SMEP prévoit également d'accueillir des stagiaires rémunérés, dont un qui sera détaché pour le compte du Conseil Local de Développement.

Les dépenses courantes ne connaîtront pas de mouvement significatif en 2020.

En 2020, l'achat de matériels de bureautique et de mobilier est nécessaire au vu du recrutement (ordinateur, écran, imprimante). Par ailleurs, l'achat de matériels de type kakemonos est envisagé afin d'améliorer la communication du projet de création au sein des manifestations du territoire.

Des flyers seront édités afin de mettre à jour les documents de communication dont disposent le SMEP.

Tout comme en 2019, une réserve budgétaire est allouée aux dépenses effectuées par le Conseil Local de Développement pour un montant total de 11 000 € affectée sur différents postes du budget.